



Actualités statistiques

Fin octobre : un millier de demandeurs d'emploi en plus sur un an (cat. 1)

Fin octobre 2008, la Mayenne compte 13 143 demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE (toutes catégories confondues). Leur nombre a augmenté de 655 sur un an, et de 426 sur un mois.

Pour la seule catégorie 1 ⁽¹⁾, sur laquelle portent habituellement les observations et l'analyse, la Mayenne compte 998 demandeurs d'emploi en plus sur un an (+ 17,4 %) et 342 en plus sur un mois (+ 5,4 %). La variation annuelle est de + 8,0 % dans les Pays de la Loire et de + 4,5 % en France. Elle est donc beaucoup plus forte en Mayenne.

Dans le département, toujours en données observées et sur un an, les hommes sont plus concernées que les femmes par l'augmentation du chômage (+ 21,7 %, contre + 13,6 %). L'augmentation du chômage est plus marquée chez les demandeurs de moins de 25 ans (+ 26,7 %) que dans les autres tranches d'âge. Les demandeurs d'emploi de longue durée augmentent également de façon significative (+ 18,6 %).

La Mayenne a toujours pour caractéristique, dans les Pays de la Loire, d'avoir la part de jeunes parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi la plus importante (27,0 %), mais d'avoir la plus faible part de chômeurs de longue durée (16,5 %).

Toutes les autres catégories de demandeurs d'emploi (2 à 8) ont la particularité de connaître une évolution annuelle négative.

Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) – Données observées – cat. 1 à 8 – Mayenne

	Octobre 2007	Septembre 2008	Octobre 2008	Variation annuelle	
				absolue	relative
DEFM cat. 1	5 734	6 390	6 732	+ 998	+ 17,4%
Hommes	2 695	3 006	3 279	+ 584	+ 21,7%
Femmes	3 039	3 384	3 453	+ 414	+ 13,6%
< 25 ans	1 433	1 711	1 815	+ 382	+ 26,7%
25 à 49 ans	3 610	3 957	4 175	+ 565	+ 15,7%
50 ans ou plus	691	722	742	+ 51	+ 7,4%
CLD ⁽²⁾	936	1 054	1 110	+ 174	+ 18,6%
DEFM 2 et 3 ⁽³⁾	2 200	2 146	2 089	- 111	- 5,0%
DEFM 4 ⁽⁴⁾	1 115	889	1 077	- 38	- 3,4%
DEFM 5 ⁽⁵⁾	1 029	911	924	- 105	- 10,2%
DEFM 6, 7 et 8 ⁽⁶⁾	2 410	2 381	2 321	- 89	- 3,7%
Total DEFM 1 à 8	12 488	12 717	13 143	+ 655	+ 5,2%

Source : Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP) des Pays de la Loire, *Marché du travail et politiques de l'emploi*, bulletin n° 10/2008 d'octobre 2008 et bulletins antérieurs.

(1) – Demandeurs d'emploi immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps plein.

(2) – Chômeurs de longue durée (plus d'un an).

(3) – Demandeurs d'emploi immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps partiel (cat. 2), à durée déterminée, temporaire ou saisonnier (cat. 3).

(4) – Personnes sans emploi, non immédiatement disponibles, non tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi (cat. 4).

(5) – Personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi (cat. 5).

(6) – Demandeurs d'emploi non disponibles (ayant travaillé plus de 78 heures dans le mois), à la recherche d'un autre emploi, à durée indéterminée et à temps plein (cat. 6), à temps partiel (cat. 7), à durée déterminée, temporaire ou saisonnier (cat. 8).

Libertés fondamentales

Le collectif « Non à Edvige » reste mobilisé

Le décret portant création du fichier Edvige est **aujourd'hui officiellement** « retiré » (cf. « Michèle Alliot-Marie veut tout savoir sur vous – Méfiez-vous d'Edvige ! », *La Lettre du CEAS* n° 239 de septembre 2008, pages 8 à 10). « *Son retrait, qui a un effet rétroactif, lui ôte toute existence légale, précisent les Actualités Sociales Hebdomadaires* du 28 novembre 2008. *Toutes les informations rentrées sont donc censées disparaître* ».

Le fichier Edvirsp (exploitation, documentation et valorisation de l'information relative à la sécurité publique) doit remplacer Edvige. La nouvelle version devrait exclure les données relatives à la santé ou à l'orientation sexuelle des personnes. Serait également abandonné le fichage des personnes exerçant un mandat ou jouant un rôle institutionnel, écono-

mique, social ou religieux « significatif ». Par contre, devrait être maintenue la possibilité de collecter des informations sur des jeunes à partir de 13 ans, dont on pense qu'ils peuvent porter atteinte à la sécurité publique.

Le collectif « Non à Edvige » a indiqué qu'il continuait à se mobiliser contre « *un fichier de ressenti et non de faits, fondé sur de simples suspicions* », et à s'opposer à la collecte de données sensibles comme l'origine ethnique, les opinions politiques, l'appartenance syndicale ou les convictions religieuses, au fichage a priori des enfants à partir de l'âge de 13 ans sur la base de leur dangerosité potentielle, ou encore au mélange de finalités très différentes dans un même fichier.

Décentralisation

Pas avant l'automne 2009...

Le mercredi 10 décembre, Nicolas Sarkozy a annoncé pour l'automne 2009 un projet de loi sur la réforme des collectivités territoriales, mais seulement si un « consensus suffisant » se dégage.

Le président de la République s'est prononcé pour « un regroupement des régions », citant l'exemple des

deux Normandie, et le maintien de la structure cantonale, avec des élus territoriaux qui pourraient siéger à la région et au département. S'il y a effectivement un projet de loi à l'automne 2009, il pourrait prévoir le report des élections régionales de 2010 à 2011, ainsi qu'un changement du mode de scrutin.

La pensée hebdomadaire

« À la lumière des 70 ans que cela nous a pris pour retirer le plomb des peintures et des 50 ans qu'il a fallu pour établir de façon convaincante le lien entre la cigarette et le cancer du poumon, j'affirme qu'on ferait bien de tirer les leçons du passé pour mieux interpréter les signes de risques potentiels. (...) Il y a dans le monde 3 milliards d'utilisateurs réguliers de téléphones cellulaires. Nous avons besoin d'un message de précaution ».

Dr Ronald Herberman (université de Pittsburgh, Pennsylvanie, responsable de l'un des dix plus importants centres de recherche américains contre le cancer), cité par Jean-Yves Nau, « La polémique sur l'innocuité des téléphones portables est relancée », *Le Monde* des 28 et 29 septembre 2008.

En écho, on peut citer la « mise en garde » de Véronique Maurus, médiatrice au *Monde* (« Le fléau du tabac », également 28 et 29 septembre 2008) : « À l'heure où le principe de précaution multiplie les interdits sanitaires, il n'est pas inutile de rappeler qu'il n'est de " bonne cause " que soutenue par des arguments irréfutables, traités avec distance et rigueur ».